

# A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



## SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33<sup>ème</sup> ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ  
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 6'42" DE LATITUDE NORD ETA 5°51' 33" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LA SEYNE SUR MER

À nos Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Sublimes Princes du Royal Secret, Grands Inspecteurs Inquisiteurs  
Commandeurs, Grands Élus Chevaliers Kadosch, Souverains Princes Chevaliers Rose-Croix, Grands Élus Parfaits et Sublimes  
Maçons, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets,

A tous les Francs-Maçons du Rite Écossais Ancien et Accepté répandus Sur la surface du globe,

Faisons savoir:

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté du Puissant Lieutenant Grand Commandeur et des Souverains,  
Grands Inspecteurs Généraux du 33<sup>ème</sup> et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté composant le Suprême Conseil Uni,  
Chefs, Protecteurs et Vrais Conservateurs de l'Ordre, avons nommé:

### SOUVERAIN GRAND INSPECTEUR GENERAL, 33<sup>ème</sup> DEGRÉ DE NOTRE RITE

Notre Très Cher Frère : **Alain GIRAUDI**

Inscrit au contrôle du Conseil Suprême au Zénith de **LA SEYNE SUR MER**

Sous le titre distinctif : « **CONSEIL SUPREME UNI** »

Voulant que ce Frère jouisse des avantages, droits, prérogatives et honneurs attachés à ce degré, qu'il en exerce les attributions  
en conformité des Constitutions, Règlements généraux et particuliers de notre Ordre et qu'il soit partout reconnu en cette qualité,  
lui avons fait délivrer la présente patente dûment certifiée, signée, scellée et timbrée de notre Sceau, pour constater à la fois le  
degré qui lui est conféré et son inscription au contrôle particulier de notre 33<sup>ème</sup> degré sous le N° D24 01

Mandons et ordonnons à tous les Maçons réguliers, à tous les Ateliers de notre Juridiction, invitons tous autres Maçons ou Corps  
maçonniques réguliers de tous degrés, au nom de cette réciprocité de devoirs, d'amitié et de bienveillance qui nous lie et nous  
unit, à le reconnaître aux degrés et titre énoncés et à remplir envers lui tous les devoirs prescrits par les lois de l'Ordre

Fait et donné en Tenue du Suprême Conseil, le **16 Mars 2024**

